

préalablement au pavage. La Commission d'énergie de la Nouvelle-Ecosse a continué d'étendre ses lignes de transmission d'énergie dans les campagnes et la construction d'une nouvelle usine génératrice a été approuvée. L'organisation de la *Research Foundation* est avancée et un programme de recherches est en voie de préparation.

Nouveau-Brunswick.—En plus de se tenir en contact avec le ministère des Affaires des anciens combattants, le Service de placement du Canada et tous les organismes fédéraux intéressés au rétablissement, le ministère provincial de la Reconstruction s'est agrandi et comprend maintenant trois divisions qui toutes s'exercent avant tout à procurer des avantages et des emplois aux anciens combattants.

(1) *Division industrielle.*—Cette division offre une aide technique à l'industrie à tous ses échelons et participe avec l'industrie à la construction d'édifices, à l'obtention d'outillage, au perfectionnement des techniques de fabrication, à la recherche de marchés et à leur alimentation, etc.

(2) *Division des pêcheries.*—Cette division encourage la modernisation des agrès, bateaux, engins, etc. de pêche, et l'amélioration de la qualité du poisson frais et du poisson en boîtes. Elle encourage aussi la production et l'emballage en certaines régions qui possèdent des ressources naturelles abondantes et une main-d'œuvre suffisante.

(3) *Division de l'artisanat.*—Un établissement qui fait honneur à la province fonctionne actuellement à Fredericton; il est doté de tout l'outillage et le personnel voulus pour enseigner la création et la fabrication de toute une série de produits d'artisanat en bois, en cuir, en métal, en terre cuite, etc. On peut aussi suivre ces cours dans les écoles, les institutions, les refuges, etc. de la province.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick signale que son programme d'aide financière aux pêcheurs pour l'achat de bateaux, d'engins, etc. a fait des progrès satisfaisants.

La Commission de la mise en valeur des ressources naturelles, créée au début de 1944, coopère avec les ministères du gouvernement provincial en toutes matières relatives à la mise en valeur des ressources naturelles. Elle a contribué à bien mettre en lumière les possibilités d'exploitation des ressources naturelles de la province non encore développées—houille blanche, minéraux, forêts, tourisme—et elle agit aussi comme conseiller technique. Les ressources de la commission sont aussi à la disposition de l'industrie et des particuliers. Une aide a été accordée pour l'établissement de nouvelles industries et l'expansion d'industries déjà établies.

La commission se tient en rapport étroit avec le Conseil national de recherches et autres laboratoires du gouvernement fédéral.

Québec.—Divers ministères du gouvernement provincial ont dressé des plans relatifs à la reconstruction d'après-guerre. Plusieurs de ces plans sont fondés sur un inventaire provincial des ressources naturelles.

Ministère des Terres et Forêts.—Ce ministère a entrepris une mise en valeur considérable des forêts et mettra à profit les méthodes modernes d'administration et